

Club nautique de Longueuil inc.

149^e Assemblée Générale Annuelle

Dimanche le 20 mars 2016 à 13 h 00

1. Ouverture de l'assemblée générale :

Le Commodore Michel Corbin déclare la réunion ouverte à 13 h 05.

M. Patrick Meilleur demande l'acceptation de Consuelo Marti pour prendre les minutes de l'assemblée.

Proposé par : M. Patrick Meilleur

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

2. Appel des dirigeants : Le secrétaire Patrick Meilleur fait l'appel.

Commodore par intérim	Michel Corbin
Vice Commodore	Poste vacant
Trésorier	Claude Desaulniers
Secrétaire	Patrick Meilleur
Maître de port	Poste vacant
Directeur de l'entretien	Jacques Thériault
Directeur des communications	Martin Beauchesne

Membres présents :

Marcel Beaulieu	André Gagné	André Paquin
André Bilodeau	David Gauthier	Bryan Petterson
Martin Boucher	Patrice Gauvin	Terry Petterson
André Caron	André Girard	Éric Richard
Alain Charette	Benoit Goyer	Serge Richard
Rénald Christie	Denis Grégoire	Jocelyn St-Amour

Suite appel des membres présents

Jean-Pierre Cloutier
François Côté
Julien de Tilly
René Dubeau
Pierre Fleurant

Raymond Guay
François Langevin
Jean Létourneau
Christian Levac
Daniel Massicotte

René Taillon

Futurs membres :

Robin Dufour, Roch Francoeur, Raymond Lavoie, Alain Leblanc, Michel Leblanc, Marc Patenaude et Marc Taillefer.

3. Constatation de la régularité de la convocation :

L'avis de convocation fut expédié en date du 4 mars 2016 avec les documents prescrits aux Statuts et Règlements et la preuve est : reçu d'expédition de Poste Canada.

4. Vérification du droit de présence et du quorum :

L'article 16.01 des Statuts et Règlements prévoit la présence de 20 membres.

Le secrétaire M. Patrick Meilleur effectue la vérification en faisant l'appel des membres présents à partir de la liste signée.

34 membres en règle sont présents.

6 futurs membres et une motivation d'absence pour Marc Taillefer.

5. Acceptation de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale par le Commodore;
2. Appel des dirigeants ;
3. Constatation de la régularité de la convocation;
4. Vérification du droit de présence et du quorum;
5. Acceptation de l'ordre du jour;

6. Correction et adoption du procès-verbal du 29 mars 2015;
7. Entérinement des nouveaux membres;
8. Rapport des comités permanents;
9. Rapports des officiers;
10. Questions différées lors de l'assemblée antérieure;
11. Rapport des comités spéciaux;
12. Affaires nouvelles;
 - 12.1 Membre expulsé Réal Doré;
 - 12.2 Ratification des décisions prises par le Comité de direction (S.R.13.01 e);
 - 12.3 Budget 2016;
 - 12.4 Tarification membres
 - 12.5 Tarification pour utilisation du chalet et du site;
 - 12.6 Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles (S.R. 6.01 & 6.02)
 - 12.7 Avis de motion: Bénévolat membres -vs- facturation
 - 12.8 Avis de motion de 2015 : Nouveau mode d'expédition des documents des A.G.A. sur une base volontaire
 - 12.9 Avis de motion 1 : Modification à l'Article 5 Nomination et admission de nouveaux membres
 - 12.10 Avis de motion 2: Modification à l'Article 17.01 Ordre du jour de l'A.G.A. régulière.
 - 12.11 Avis de motion 3 : Modification à l'Article 36 soit Amendement aux Statuts & Règlements concernant les articles 36.01 /36.02 / 36.03
 - 12.12 Dossier Pierre Bernier longueur de bateau
13. Élection des officiers;
14. Installation des officiers;
15. Levée de l'assemblée.

Proposé par : M. Patrick Meilleur

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité

Modifications ou ajouts :

Modification au point 12.4 Tarification membres soit ajouter le terme demi-saison

Proposé par : M. André Gagné

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

6. Correction et adoption du procès-verbal du 29 mars 2015 :

Une question est demandée par M. Julien de Tilly de la page 28 du p.-v. de l'A.G.A 2015. soit au sujet de la ratification des décisions incluant l'expulsion des membres. Il y a eu procédure de vote et n'a pas saisi sur quoi on votait exactement et ce n'était pas clair. Ce vote fut proposé par Monsieur Alain Deschatelets et proposé par M. André Bilodeau et adopté à l'unanimité.

M. Patrick Meilleur le Secrétaire lui explique ceci : C'était la fin de la discussion et nous devions passer au vote.

M. de Tilly fait aussi référence dans ce p.-v. à une intervention celle ou M. André Gagné de répondre...etc. M. de Tilly ajoute qu'il y avait eu égalité des voix lors du vote soit pour une personne et M. Gagné avait été désigné par l'Assemblée pour départager. Il considère qu'on ne comprend pas ce qui est arrivé exactement.

M. Denis Grégoire de répondre ceci : Si Monsieur Gagné a été désigné comme Président d'élections, il le fut de facto pour trancher lors de l'égalité des votes.

Proposé par : M. Patrick Meilleur

Appuyé par : M. Claude Desaulniers

Adopté à l'unanimité

7. Entérinement des nouveaux membres :

Le secrétaire M. Patrick Meilleur invite les futurs membres à avancer et se présenter. Les candidatures furent retenues lors d'un Comité régulier et ces candidatures et affichées sur le tableau à cet effet.

Il mentionne qu'un courriel en date du 14 mars nous est parvenu de la part de M. Marc Taillefer expliquant qu'il est retenu hors Canada pour son emploi.

Les candidats sont :

Messieurs Robin Dufour, Roch Francoeur, Raymond Lavoie, Alain Leblanc, Michel Leblanc, Marc Patenaude et Marc Taillefer.

Une objection est soulevée par M. André Girard sur la candidature de M. Taillefer, il allègue que celui-ci n'a pas eu son bateau au Club pendant une saison complète.

M. Serge Richard apporte cette précision : Que rien n'est écrit en ce sens à l'article 5.01 des Statuts et Règlements. Selon les Statuts c'est inscrit une année complète et pas de spécifications concernant le fait que ce soit consécutif.

M. Claude Desaulniers ajoute qu'il n'y a pas non plus dans les Règles administratives. de précisions concernant l'obligation de saison complète ou non.

M. Denis Grégoire indique que M. Taillefer a déjà présenté une demande dans le passé. Il n'a pas pu devenir membre puisqu'il n'avait pas reçu son enregistrement de son bateau à ce moment là.

Le vote est demandé par M. Patrick Meilleur et appuyé par M. Marcel Beaulieu.

Pour : majoritaire Contre : 2 Adopté à la majorité

8. Rapport des comités permanents :

M. Alain Charette demande que son rapport de vérificateur soit reporté au point Rapport des officiers.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

Il n'y a pas de questions ou commentaires

9. Rapport des Officiers :

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS : Martin Beauchesne

(Rapport au dossier de l'administration)

M. Martin Beauchesne Directeur des communications fait état de toutes les activités qui se sont réalisées en 2015.

Marché aux puces / Parade du Commodore simultanément avec le souper spaghetti/
Journée blé d'Inde, hamburger, hot-dog et nouveauté steak / Régate /
Samedis du C.N.L. et Souper du Commodore en février.

M. Beauchesne remercie les bénévoles de leurs implication lors de l'organisation de toutes ces activités et il nomme M. Julien de Tilly, M. François Côté ainsi que Madame Diane Pitcher la conjointe de M. Christian Levac. et Consuelo à la cuisine.

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Christian Levac

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

M. de Tilly félicite M. Beauchesne pour le travail effectué

M. André Bilodeau tient à féliciter le travail de M. Beauchesne qui a pu réaliser avec peu de ressources financières toutes les activités.

DIRECTEUR DE L'ENTRETIEN : Jacques Thériault

(Rapport au dossier de l'administration)

M. Jacques Thériault Directeur de l'entretien fait état de tous les travaux effectués en 2015 visant l'amélioration de nos infrastructures extérieures principalement la dalle de béton et les passerelles.

Proposé par : M. Jacques Thériault

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

M. Éric Richard précise que la dalle a causé dans le budget prévu un coût excédentaire et que celle-ci présente déjà des fissures. Il ajoute qu'il faudra surveiller de près.

André Girard informe que ce fut fait presque en période de gel et que l'hiver a fait travailler le béton.

MAÎTRE DE PORT Poste vacant

Pas de rapport

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

Pas de questions ou commentaires

SECRÉTAIRE : Patrick Meilleur

Le secrétaire M. Patrick Meilleur explique qu'il a toujours appuyé le Comité et ce même s'il n'y avait pas toujours consensus. Il souhaite que tous les membres puissent appuyer le prochain Comité et non faire un parti d'opposition.

Il souligne aussi le travail de Consuelo auprès du Comité et que celle-ci devrait agir plutôt comme adjointe pour le Comité et supporter le travail de celui-ci.

Proposé par : M. Patrick Meilleur

Appuyé par : M. André Bilodeau

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

Pas de questions ou commentaires.

Trésorier : Claude Desaulniers

(Bilan et États financier au dossier de l'administration)

Le trésorier explique qu'il y a eu des dépassements dans le budget et principalement dans le poste entretien et réparations et il y a eu reconstruction de quais aussi.

Il indique que c'était son dernier mandat et malgré une période difficile et espère le meilleur pour le Club et qu'il vaut continuer d'avancer. Il ajoute que le poste de trésorier est le plus demandant, il ajoute qu'il est content d'avoir fait et se dit prêt à apporter son aide au nouveau Comité.

Proposé par : M. Claude Desaulniers

Appuyé par : M. Éric Richard

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

M. Serge Richard fait référence au p.-v. de l'année précédente soit l'état comparatif des états financiers et de certains montants. Il avait été convenu d'enlever 17 000.00 \$ à entretien / 2 000.00 \$ à activités sociales + 1000.00 \$ en frais de bureau. Il faudrait rajouter pour le prochain budget.

M. Patrick Meilleur lui indique que nous ne sommes pas dans le Budget et que ce point sera discuté au point 12.3 soit le Budget 2016.

Mme Sandra Arsenault demande pourquoi il n'y a pas plus de détails explicatifs de ce qui est inclus dans les immobilisations.

M. André Girard veut savoir où est le coût des nouveaux quais et pourquoi il y a une perte. Ça prendrait lors d'une réunion régulière plus de détails.

M. Desaulniers indique qu'il y a eu 2 prélèvements un premier de 20 000. 00 \$ pour les nouveaux quais et un autre cette semaine. Il nous fallait de la liquidité dans le compte chèque.

M. Julien de Tilly demande des explications par rapport au budget et des dépassements. Il ajoute que ce que voulait dire probablement M. Richard c'est qu'il faut comparer 2015 avec les prévisions adoptées en de 2014.

M. Claude Desaulniers apporte ces précisions : Entretien et réparations furent évalués à 33 000.00 \$ et réel nous avons eu 55 000.00 \$ donc un dépassement de 22 000.00 \$. L'an dernier nous avons un compte en contingence de 20 mille et ce afin de pourvoir à certains dépassements de certains postes.

M. Christian Levac est satisfait de constater que les montants de la mise à l'eau et mise à terre sont inscrits dans les États financiers. Il veut savoir ce que comprennent les revenus de publicité et honoraires vu une augmentation des dépenses.

M. Desaulniers lui répond : Le Salon du bateau, honoraires d'avocat et livre des pompiers. Il indique que Nicolas Guertin pourrait répondre à bien des interrogations.

Que les chiffres concernant le brise-lames ne sont pas placés au même poste et cela avait été demandé lors de l'A.G.A. de 2015.

M. Denis Grégoire apporte cette précision : Jonathan fut embauché pour la construction des passerelles, les marches, boîtes électriques, réparation de quais. Il y a eu construction de nouveaux *fingers* et cela a permis 10 locations supplémentaires et donc un revenu additionnel pour le Club. Depuis quelques années les revenus sont supérieurs.

M. Benoit Goyer demande que lors de gros projets que le tout soit plus détaillé et ce sera plus clair pour tout le monde.

M. Serge Richard mentionne que sur le rapport budgétaire de 2 colonnes c'est **un résultat** 2015 et non un budget, un état c'est un état des résultats et un budget c'est un projet. Au niveau du libellé faudrait corriger le rapport pour que ce soit compréhensible. Concernant le dépassement des coûts, 'il faudrait faire mieux dans l'avenir.

M. Roch Francoeur dit que si les prévisions budgétaires étaient dans les États des financiers tout serait clair et cela éviterait des questions inutiles et les débats seraient plus brefs.

Vice Commodore (Poste vacant)

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

Commodore par intérim Michel Corbin

(Rapport détaillé au dossier de l'administration)

Il fait mention que c'est un rapport de fonctionnement et ce fut une année très tumultueuse. Il explique qu'il va énumérer des faits et c'est dans un but constructif. Il y a eu des périodes d'instabilité dans les relations entre le Comité et membres. Il a travaillé fort pour que le tout devienne harmonieux en agissant comme médiateur.

Il a été très actif durant les vacances du Commodore et il a tenté d'organiser au mieux le fonctionnement et de normaliser, il a fallu trouver des solutions rapides pour assurer la continuité du Club.

Il a vécu le rejet des propositions de ses travaux et ce lors du retour du Commodore de vacances. Pendant cette absence, il a dû consulter plusieurs personnes et aussi assurer un bon service à la clientèle vu le départ du gérant. Tout ce qu'il avait mis de l'avant fut rejeté du revers de la main.

Sa réflexion est que le Club a vraiment besoin d'une vision à long terme. Au fil des ans y a des décisions qui furent prises sans avoir une vision à long terme. Il faut que tout soit cohérent et structuré.

Il y a eu aussi un remaniement d'urgence du Comité. Nous avons pu ensemble assurer une continuité du Club et nous avançons dans la bonne direction. Le nouveau Comité aura aujourd'hui un mandat clair et il pourra progresser dans les divers dossiers.

Recommandations : Assurer une gestion à long terme / Statuts & Règlements à actualiser/ Implication des nouveaux membres définie dès leur adhésion. / Stratégies à développer en vue d'obtenir de nouveaux revenus pour assurer un meilleur service clientèle. Prévoir des budgets pour la maintenance du site. Les dirigeants ne sont pas là pour faire des jobs de bras sur le terrain et de se créer une seconde job. Priorité pour le brise-lames et ne pas prendre de décisions à la volée.

Proposé par : M. Michel Corbin

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS OU COMMENTAIRES

M. Éric Richard considère que le Commodore a une pensée magique. Je suis bénévole pour la mise à l'eau et mise à terre. Vous n'êtes jamais venu me voir pour avoir mon opinion. Vous voulez partir avec une nouvelle vision du Club etc.

On ne peut pas demander à du monde de s'impliquer et certains ne peuvent pas. Il ne faut pas mettre ça trop compliqué. C'est correct d'aller de l'avant mais faut peser sur la pédale de gaz de façon égale.

M. Jocelyn Saint-Amour souligne qu'on entend toujours la même chose concernant le fait qu'il aurait donné sa démission. Il tient à spécifier qu'en date du 24 juin 2015, il a eu une résiliation de contrat de travail. Il ajoute qu'après trop de pressions, il a fini par quitter.

M. Bryan Petterson dit que le calme est revenu à 90 % depuis l'arrivée du Commodore par intérim. Il y a des choses qu'on peut dire et d'autres pas.

M. Denis Grégoire mentionne que c'est facile de lancer des roches et il en a reçu depuis 2 ans. Les choses qui se passent au Comité doivent rester au Comité. Il ne tient pas à renchérir mais il y a implication et ça n'a pas toujours été le cas.

Mme Sandra Arsenault souligne que le Club est une activité de plaisance, depuis 2 ans l'animosité vécue ne fut pas agréable. Elle se dit très contente de voir qu'il y a un nouveau souffle.

M Serge Richard mentionne que depuis novembre il y a des émotions négatives. Il souligne qu'en démocratie y'a un devoir d'appliquer les décisions de l'A.G.A et parfois cela peut heurter certaines personnes. Il indique au Commodore par intérim que les membres ont le droit de revenir sur des décisions prises antérieurement.

10. Rapport des Comités spéciaux

(Rapport annexé au dossier)

M. Alain Charette le Vérificateur remercie puisqu'il y a de belles choses qui ont été faites.

Il souligne que le commis comptable Nicolas Guertin a eu beaucoup de choses à démêler et il le remercie.

Il a vérifié toutes les choses et il y avait des décisions qui changeaient au jour le jour. Le nouveau trésorier va devoir envoyer les factures. Il manque une foule d'informations. Y'a eu un laisser-aller.

Proposé par : M. Claude Desaulniers

Appuyé par : M. Raymond Guay

Adopté à l'unanimité

Commentaires de M. Desaulniers, y'a des bateaux sur le terrain et nous ne savons pas à qui ils appartiennent et ce fut difficile de facturer. Il n'y avait pas d'informations sur les contrats et un formulaire devait être complété et ce ne fut pas fait. À chaque fois que le procès-verbal était publié c'était indiqué que ce poste était vacant.

La discussion tourne autour du fait qu'il n'y avait pas de Maître de port et personne qui s'est présenté pour occuper le poste.

11. Questions différées lors des assemblées antérieures :

Pas de questions différées d'assemblées antérieures.

12. Affaires nouvelles

12. 1 Expulsion de M. Réal Doré :

M. Doré est absent et le Comité a procédé en octobre dernier à son expulsion. Il devait se présenter aujourd'hui et a reçu une convocation par courriel.

Le Secrétaire fait par de la réponse de M. Doré qui fut expédié à Mme Marti.

Le dossier est à la Cour des Petites Créances et c'est pour ce motif qu'il ne peut être présent.

M. Michel Corbin Commodore par intérim fait une rétrospective des événements et de la tentative d'arrangement à l'amiable avec M. Doré. M. Doré poursuit le Club pour un montant de 6 000.00 \$ suite à son expulsion.

Il y a une décision à prendre tous ensemble pour l'expulsion de M. Doré et ce même si celui-ci demande une trêve en raison de sa poursuite.

Les raisons de son expulsion sont :

Une deuxième expulsion en moins d'un an / instigateur des poursuites l'an dernier / injonction avant l'A.G.A de 2015 qui a coûté près de 3 000.00 \$ au Club.

Diffusion auprès de la compagnie assurant le Club de son intention de poursuite envers le Club en août 2015. Coïncidence depuis ce jour, la compagnie ne cesse d'expédier des questionnaires sur les finances, la gestion etc. Mise en demeure pour les frais inhérents à son expulsion soit environ 6 000.00 \$

QUESTIONS OU COMMENTAIRES :

M. André Girard tente d'expliquer le pourquoi de l'injonction de l'A.G.A et que les 5 expulsés n'ont pas été avisés de la date de l'A.G.A soit juste 2 jours avant.

M. Claude Desaulniers lui explique que la décision de la Cour était sur le fait qu'ils pouvaient se faire entendre mais seulement au point 12 de l'A.G.A. Il ne faut pas revenir sur les événements de l'an dernier et que cela ne concerne pas le présent dossier.

M. Roch Francoeur veut s'assurer que la procédure appliquée est la bonne.

M. Denis Grégoire relate les agissements de M. Doré au cours de l'été précédent.

M. Patrick Meilleur le Secrétaire fait lecture du libellé des bulletins de vote concernant l'expulsion devant les membres et 40 membres sont présents encore.

M. André Gagné est proposé par M. Patrick Meilleur comme scrutateur et c'est appuyé par M. Serge Richard

M. André Gagné annonce le résultat des votes d'expulsion :

28 pour l'expulsion de M. Réal Doré

9 contre et 3 abstention

Le Commodore par intérim suite au vote indique que la décision des membres est claire et que M. Réal Doré est définitivement expulsé du Club

12.2 Ratification des décisions prises par le Comité de direction (S.R.13.01e)

Les décisions de l'année 2015-2016

Proposé par : M. Raymond Guay

Appuyé par : M. René Dubeau

Adopté à l'unanimité

12.3 Budget 2016-

Nicolas Guertin technicien comptable depuis 5 ans pour le Club. Il explique qu'il est venu bénévolement pour répondre aux questions.

Mme Sandra Arsenault : Demande ce que comprend le 55 000.00 \$ du poste entretien réparation/ sous-traitance/ Frais bancaires.

Réponse de M. Guertin : Le 7 000.00 \$ de plus c'est ce qui concerne la réparation des quais soit équipements portuaires. Factures ex. : de Rona pour le bois, gaz, propane, dalle de béton etc.

Les frais bancaires sont causés par l'augmentation des transactions débit et c'est 3% pour chaque transaction.

M. Guertin précise qu'en ce qui concerne le brise-lames, il a été inscrit dans les produits et cela n'aurait pas dû être. Il aurait fallu que ce soit inscrit dans les Actifs pour en faire l'amortissement et c'est l'ancien comptable qui avait mis.

M. Christian Levac soulève le fait que Divers cela ne veut rien dire et que les intérêts sont élevés.

Réponse de M. Guertin, Dans le Divers ce sont les revenus de sècheuse et laveuse/ les Régates et autres choses.

M. Levac : Fait la remarque suivante : C'est bien beau de faire des États financiers Mais il serait important que les gens puissent comprendre et cela devrait correspondre à l'état réel.

M. Julien de Tilly parle du 93 000 \$ et les immobilisations corporelles et veut des explications sur ce que cela comporte.

M. Serge Richard explique que c'est une dépréciation sur l'usure de nos immobilisations. C'est la partie de notre actif net.

Réponse de M. Guertin :

Il indique qu'il n' a pas toutes les réponses concernant ce qui a été inclus dans certains postes budgétaires et il se dit prêt à faire d'autres recherches en ce sens.

Le budget soit prévisions sont déposées par le Trésorier M. Claude Desaulniers, il souligne que le budget concernant les activités sociales fut augmenté cette année, les prévisions sont conservatrice concernant les revenus.

Proposé par : M. Bryan Petterson

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité

12.4 Tarification des membres

Le Trésorier M. Claude Desaulniers informe qu'il n'y a pas de hausse.

M. André Gagné explique que les membres doivent payer la saison complète et cela inclus l'hivernage. Certains membres quittent pour une longue période en été et n'ont pas l'opportunité d'avoir un tarif demi-saison. De plus, le quai peut être loué à des visiteurs. Ce tarif existe pour nos locataire et non pas pour les membres.

M. Serge Richard souligne le fait que cela pourrait causer un déficit au Club. Il faut donc trouver une solution équitable et ne pas pénaliser les autres membres.

M. André Gagné indique que si un membre quitte pour 10 semaines consécutives pendant la saison estivale soit un minimum de 10 semaines, le tarif demi-saison pourrait s'appliquer.

M. Michel Corbin souligne que nous pourrions adopter la forme et les modalités pourraient être décidées éventuellement.

Résolution 2016-03-20 no. 1

Que le prochain Comité soit mandaté pour rendre disponible le tarif demi-saison pour un minimum de 10 semaines consécutives pour les membres.

Proposé par : André Gagné

Appuyé par : M. Patrice Gauvin

Le vote est demandé par M. André Gagné

Adopté à la majorité

12.5 Tarification pour l'utilisation du chalet et du site

Il est question de la possibilité de location de la salle pour les locataires. Les membres présents sont en défaveur à cette option et comme par le passé seuls les membres pourront louer la salle

Plainte de M. Marcel Beaulieu concernant le fait que quelqu'un a installé une tente sur le terrain dérogeant ainsi aux Règles Administratives.

12.6 Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles

M. Claude Desaulniers demande que la date soit avant le 30 avril 2016

Proposé par : M. Claude Desaulniers

Appuyé par : M. Roch Francoeur

Adopté à l'unanimité

12.7 Avis de motion Bénévolat membres vs facturation

Ce sujet est reporté à la prochaine A.G.A. puisque bien des sujets sont encore à discuter.

Proposé par : M. Patrick Meilleur

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Accepté à l'unanimité

Commentaire de M. André Gagné explique que cela fait plus de 10 ans et que les heures ne furent pas compilées pour toutes sortes de bonnes raisons.

12.8 Avis de motion de 2015 :

Nouveau mode d'expédition des documents de l'A.G.A sur une base volontaire.

Il n'y a pas eu en 2015 de décision formelle concernant le mode d'expédition.

Les gens qui n'ont pas de courriels recevront par la poste les documents.

Soit : Avis de convocation, procès-verbal, états financiers etc.

Résolution 2016-03-20 no.2

Dorénavant les envois seront faits via courriels et sur une base volontaire.

Proposé par : M. Bryan Petterson

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

12.9 Avis de motion 1 :

Modification à l'Article 5 soit Nomination et admission de nouveaux membres

M. Julien de Tilly souligne le fait que nos présents Statuts & Règlements ne comportent pas l'ajout d'un copropriétaire de bateau. Il informe qu'il se rend disponible pour donner de plus amples explications pour les intéressés. Chaque demande pourrait être étudiée individuellement et le membre s'acquitterait de sa cotisation.

M. Michel Corbin explique que vu le volume d'informations contenu dans ces modifications, il serait souhaitable de rendre le tout plus clair.

L'avis de motion numéro 1 est déposé.

12.10 Avis de motion 2 :

Modification à l'Article 17.01 Ordre du jour de l'A.G.A régulière.

L'avis de motion no. 2 est déposé

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

12.11 Avis de motion 3 :

Modification à l'Article 36 soit Amendement aux Statuts 7 Règlements concernant les articles 36.01 / 36.02 / 36.03

Cet avis est déposé ^

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Christian Levac

Adopté à l'unanimité

12.12 Dossier Pierre Bernier longueur de bateau

M. Claude Desaulniers le trésorier relate les faits survenus concernant ce dossier. Il lui fut demandé son enregistrement de bateau et une facture d'avril 2007 précédentes faisait état d'une longueur de 36 pieds et qui fut annulée.

M. Bernier en 1999 avait un bateau de 25 pieds et pour le moment M. Bernier allègue qu'il a un droit acquis et un rabais.

M. Desaulniers souligne que le bateau mesure effectivement 36 pieds et que ce membre ne veut pas payer pour cette longueur.

M. Desaulniers demande que l'assemblée décide de faire payer pour la longueur réelle.

Résolution 2016-03-20 no.3

Il est proposé que M. Pierre Bernier paie son arrérage de l'an dernier et en plus le prix du pied en vigueur selon privilège de son enregistrement.

Proposé par : M. Claude Desaulniers

Appuyé par : Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

12.13 Modification aux Statuts et Règlements changer le mot Bourrinot par Code Morin

Cette modification fut déposée lors de l'A.G.A. en 2015

Il est proposé de changer le mot Bourrinot par Code Morin dans les présents Statuts et Règlements

Proposé par : M. Denis Grégoire

Appuyé par : M. Roch Francoeur

Adopté à l'unanimité

13. Élection des Officiers :

M. Michel Corbin Commodore par intérim informe qu'il donne sa démission formelle et ce afin de pouvoir poser sa candidature à titre de Commodore.

M. André Gagné est désigné par M. Patrick Meilleur et appuyé par M. Patrice Gauvin à titre de président d'élection et explique la durée des mandats et la procédure.

Commodore	durée de mandat	2 ans
Secrétaire	durée de mandat	2 ans
Trésorier	durée de mandat	2 ans
1 Poste de vérificateur	durée de mandat	2 ans

Exceptionnellement cette année :

Vice commodore durée de mandat fin 2017

Directeur de l'entretien durée de mandat fin 2017

Poste de Commodore : 2 candidatures soit : M. Michel Corbin et M. Denis Grégoire.

Poste de Secrétaire 1 candidature : M. Serge Richard

Poste de Trésorier 1 candidature : M. Julien de Tilly

Vérificateur : M. Daniel Massicotte

Vice commodore 2 candidatures : Messieurs André Bilodeau et Christian Levac

Directeur de l'entretien 1 candidature: M. Jacques Thériault

Les candidats font une brève présentation auprès des membres.

Suite à la présentation faite par tous les candidats, 2 personnes retirent leur candidature soit Monsieur Denis Grégoire et Monsieur André Bilodeau.

Les candidats sont élus par acclamation puisqu'il n'y a pas eu d'autres candidatures.

14. Installation des officiers

M. André Gagné le président d'élection fait lecture aux nouveaux dirigeants élus de la formule d'installation stipulée à l'article 11.06 des Statuts et Règlements du Club.

Les membres élus promettent de respecter sur l'honneur et la présente assemblée reprend : Nous en sommes témoins.

15. Clôture de l'assemblée

La clôture de l'assemblée générale annuelle 2016 est faite par le Commodore Monsieur Michel Corbin à 19 h 40.

Michel Corbin
Commodore

David Gauthier
Secrétaire